

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

DELEGATION DE SIGNATURE – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport de Monsieur Frédéric BOUCHET

Conformément à l'article L.2122.21 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous m'avez accordée par délibération du 16 avril 2014, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour la période du 29 novembre 2019 au 9 janvier 2020, à savoir :

- 1) Décision en date du 23 novembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour la signature du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle «Le château des mystères» avec l'association «A la recherche du lapin Tad» de Chalon-sur-Saône qui a eu lieu le samedi 28 décembre 2019 au Palace. La Ville de Louhans-Châteaurenaud a versé à l'association la somme de 870 € comprenant les droits de cession et les frais de déplacement et pris en charge les frais de SACD, de SACEM, de CNV ainsi que les déjeuners/dîners et frais d'hébergement pour l'équipe artistique.
- 2) Décision en date du 27 novembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'acceptation du don réalisé par Monsieur LOMBARD d'un téléphone des années 1930-1940 pour l'Hôtel-Dieu de Louhans-Châteaurenaud.
- 3) Décision en date du 27 novembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'acceptation du don réalisé par Mme CHABROLHES d'un lit à rouleau ayant appartenu à sœur Marthe pour l'Hôtel-Dieu de Louhans-Châteaurenaud.
- 4) Décision en date du 29 novembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour la signature de la «Charte de parrainage» pour le nouveau spectacle de la Compagnie Flex Impact «Plan B» qui sera proposé au réseau Affluences.
- 5) Décision en date du 4 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché pour le diagnostic de structure et étude de faisabilité pour l'implantation d'éléments préfabriqués de type «bungalow» sur la tribune Est du stade de Bram pour un montant de 7 560,00 € à la société CIDECO d'Aubière (63), l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 6) Décision en date du 9 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conventionner avec l'association l'Etoile Louhannaise pour encadrer les temps d'animation pédagogique inclus dans le dispositif CLAS dans les écoles élémentaires Vial-Vincent et Nelson Mandela les mardis de 16h15 à 18h00 pour la période allant du mardi 12 novembre 2019 au mardi 30 juin 2020, les conditions financières étant de 25 €/heure.
- 7) Décision en date du 12 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour apporter des modifications concernant le marché de mise en conformité sécurité incendie et accessibilité PMR de la salle de la Grenette sur le lot N° 1 : Démolition – Gros œuvre – Entreprise PUGET de Sornay comme suit :
 - Plus-value : sciage du dallage - pose des canalisations - raccordement de dallage pour un montant de 1 260,00 € H.T, soit un total de 9 612,00 € H.T.
- 8) Décision en date du 12 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour corriger l'erreur de montant de l'article 1 de l'avenant N° 2 au marché de transports Cité scolaire H. Vincenot de Louhans-Châteaurenaud en remplaçant la somme de 3 015,00 € H.T par la somme de 1 260,00 € H.T pour porter le montant de ce marché à 133 965,77 € H.T.
- 9) Décision en date du 16 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour renouveler l'adhésion au réseau des Hôtels-Dieu et Apothicaireries et régler la cotisation correspondante, soit 100,00 € pour l'année 2019.
- 10) Décision en date du 16 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une passerelle en franchissement du Solnan pour un montant de 18 160 € H.T avec la SARL Nu Ingénierie de Paris (75), l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 11) Décision en date du 16 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'acceptation du don réalisé par Monsieur CONDAMIN d'un forceps démontable datant du début du 20^{ème} siècle ainsi que de l'encyclopédie médico-chirurgicale (gynécologie-obstétrique) en 10 volumes à l'Hôtel-Dieu de Louhans-Châteaurenaud.
- 12) Décision en date du 16 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'acceptation du don réalisé par Madame REMANDET des vêtements de la première communion solennelle de sa mère et de nappes de dentelles pour tables et commodes à l'Hôtel-Dieu de Louhans-Châteaurenaud.

- 13) Décision en date du 16 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché avec la société ACV Sécurité de Besançon (25) pour le remplacement de la centrale d'alarme du Musée municipal pour un montant de 5 011,20 € TTC et 828,00 € TTC pour le contrat de maintenance, l'offre la plus avantageuse des 2 entreprises consultées.
- 14) Décision en date du 20 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, la consultation pour la fourniture d'un progiciel de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour les services techniques de la Ville de Louhans-Châteaurenaud. La consultation sera relancée de façon dématérialisée.
- 15) Décision en date du 20 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'acceptation du don réalisé par Madame DODET d'un mannequin pour l'Hôtel-Dieu de Louhans-Châteaurenaud.
- 16) Décision en date du 20 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché d'achat de fourniture et pose d'équipement d'aire de jeux pour les montants TTC et lieux suivants :
- Lot 1 : Parc Huchet avec la Sté AJ3M de Couchey (21) - 45 130,80 €,
 - Lot 2 : Plaine de jeux avec la Sté KOMPAN de Dammarie Les Lys (77) - 42 044,40 €.
- 17) Décision en date du 21 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conventionner avec l'association l'Etoile Louhannaise pour :
- encadrer le temps méridien de l'école Vial-Vincent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h00 à 13h30, pour la période allant du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019, les conditions financières étant de 20 €/heure,
 - encadrer le temps méridien de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h55 à 13h25, pour la période allant du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019, les conditions financières étant de 20 €/heure,
 - encadrer le temps périscolaire de l'école N. Mandela les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h10 à 17h25, pour la période allant du lundi 4 novembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019, les conditions financières étant de 20 €/heure.
- 18) Décision en date du 21 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour mettre à disposition de l'association Bresse Roller un local de rangement de 10 m² dans l'ancien bâtiment des «Restos du Cœur», place de la Charité à Louhans-Châteaurenaud.
- 19) Décision en date du 21 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché public de maîtrise d'œuvre pour la restauration du sol de la salle des femmes de l'Hôtel-Dieu de Louhans-Châteaurenaud avec Monsieur Dominique JOUFFROY, architecte-urbaniste pour un montant de 11 905,00€ H.T, soit 14 286,00 TTC.
- 20) Décision en date du 21 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché public d'études de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagements de la rue du Guidon (réfection de la couche de roulement) pour un montant de 7 140 € H.T, soit 8 568 € TTC avec la Sté ABCD de Montmorot (39).
- 21) Décision en date du 21 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour solliciter le Conseil départemental afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles pour les travaux de mise en sécurité et accessibilité de la salle de la Grenette.
- 22) Décision en date du 26 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour mettre à disposition de l'association Vélo Club Louhannais un local de rangement de 6 m² dans l'ancien bâtiment des «Restos du Cœur», place de la Charité à Louhans-Châteaurenaud.
- 23) Décision en date du 26 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour la signature d'une convention d'occupation «bail à loyer» d'un logement communal et d'un garage situés 12 rue de la Mairie à Châteaurenaud avec Mme Flavie PERRIN et M. Mathieu GHIRARDI moyennant un loyer annuel de 5 614,20 €, à compter de 27 décembre 2019. Cette redevance sera acquittée mensuellement à terme échu et sera révisable au 27 décembre de chaque année suivant la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
- 24) Décision en date du 26 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour signer les avenants N° 5, 6 et 7 au contrat d'assurance «Véhicules à moteur et risques annexes», suite aux changements intervenus en 2018 et 2019 sur le parc des véhicules, avec SMACL Assurances de NIORT (79) présentant une incidence financière totale de 207,06 €.
- 25) Décision en date du 30 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour effectuer des modifications en moins-value concernant les marchés de travaux pour la démolition et la reconstruction de la salle de repos de l'école maternelle Sonia Delaunay sur le lot N° 4 : Menuiseries extérieures et intérieures - Entreprise MENUISERIE BOULAY de Bruailles pour un montant de - 4 149,44 € portant le montant total de ces marchés à 7 890,12 €.

26) Décision en date du 30 décembre 2019 prise par le maire ou son représentant pour solliciter les services de l'Etat afin d'obtenir des subventions les plus élevées possibles pour les études de Maîtrise d'œuvre (AVP + PRO + ACT) du projet de restauration du sol de la Salle des femmes de l'Hôtel-Dieu en vue de résoudre les désordres affectant le parquet.

Décision : Dont acte

FINANCES LOCALES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par **24 voix POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Mmes REYMONDON et MATHY et MM. JUILLARD et COMPAGNON), **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur la base d'un rapport de présentation des orientations budgétaires 2020.

INTERCOMMUNALITE – MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' (BLI') – AVIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**, **RETIRE** la délibération du conseil municipal en date du 28 novembre 2019 approuvant la dernière modification statutaire initiée par Bresse Louhannaise Intercom', **PREND ACTE** de l'inscription en compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau et assainissement relevant actuellement des compétences optionnelles, **PREND ACTE** des libellés des compétences obligatoires suivantes tels que rédigés dans le CGCT:

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1^o à 3^o du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,

ACTE la réécriture des statuts «toillettés», **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux modifications des compétences optionnelles et facultatives, par une requalification de la compétence optionnelle «*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*» en compétence facultative ainsi définie : «*Construction, entretien, fonctionnement et gestion des équipements culturels et sportifs suivants : le centre aquatique AquaBresse à Louhans et la piscine de plein air à Cuiseaux, les gymnases et salles à usage multi sport exclusivement, le terrain à vocation de sports mécaniques à Joudes, le plateau d'évolution physique à Cuiseaux et l'antenne de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne sur le thème de l'architecture de la vie quotidienne en Bresse autrefois au domaine Plissonnier à Saint- André-en-Bresse*», **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la prise de compétence «*Etudes de faisabilité et programmatiques en matière d'aménagement de terrain de sport avec revêtement de type synthétique*» au titre des compétences facultatives, **APPROUVE** en conséquence la modification des statuts de la communauté de communes.

COMMANDE PUBLIQUE – GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE LOUHANS - CHATEAURENAUD – CCAS DE LOUHANS-CHATEAURENAUD ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM' – MARCHÉ DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS – AVENANT N° 1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**, **APPROUVE** les termes de la modification N°1 en cours du marché relatif à la location et à la maintenance de photocopieurs multifonctions pour le groupement de commandes : Ville de Louhans-Châteaurenaud – CCAS de Louhans-Châteaurenaud et la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' afin d'inclure un calendrier complémentaire à celui prévu initialement dans le marché, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la modification N°1 du marché.

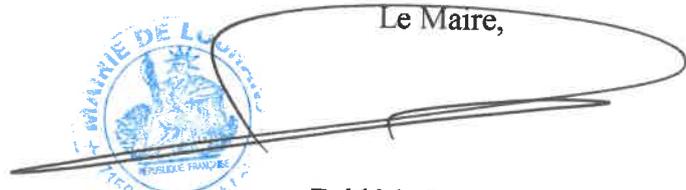
CULTURE - CONVENTION DE PARTENARIAT – CIE FLEX IMPACT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**, **APPROUVE** le soutien de la Ville de Louhans-Châteaurenaud à la compagnie «Flex Impact», **ADOpte** les termes la convention de partenariat, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la compagnie «Flex Impact».

**CULTURE – RENOUELEMENT ADHESION A LA CHARTE QUALITE DE L’OFFICE DU
TOURISME ET INSCRIPTION DANS LE DISPOSITIF BRESS’PASS POUR L’HOTEL-DIEU**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et **à l’unanimité**, **APPROUVE** l’adhésion de la Ville de Louhans-Châteaurenaud à la « Charte confiance accueil », **FIXE** l’offre promotionnelle applicable à l’Hôtel-Dieu comme suit : une place gratuite pour une place adulte achetée, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérent à l’adhésion et à la mise en œuvre de ladite charte.

Le Maire,



Frédéric BOUCHET

Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l’annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD
Le 14 JAN. 2020

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d’ouverture de la Mairie.